

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CPE Les Poussins Ltée	Numéro de permis 2019650	Date d'inspection Le 26 avril 2021	
Nom de l'établissement CPE Les Poussins		Numéro de téléphone (506) 253-9075	
Adresse 523 rue Principale Clair NB E7A 2G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 févr. 2021	26 avr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel.			
Commentaires généraux			
Aucune visite n'a eu lieu à la garderie. Les documents ont été envoyés par courriel.			

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 avril 2021

Date

original signé par

Nathalie Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2021

Date